



Non achevement d'un batiment a la date prevue

Par **TARDY**, le **17/02/2009** à **11:55**

Bonjour

J'ai acheté un appartement livrable fin juin 2009. Depuis la société PIERA a stoppé les travaux pour raisons financières sans suite (elle n'a pas déposé le bilan).

J'ai déjà financé 65% des dépenses.

Puis je faire annuler la vente?

Entre temps un commercial m'a demandé si j'acceptais un autre appartement plus avancé dans un autre bâtiment, je lui ai donné mon accord verbal avec ses conditions pour faire évoluer la situation.

Depuis on lui a signalé sa mise au chômage.

Et c'est le silence pour moi.

Quelles sont mes démarches possibles?

Merci